



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Remplacement de la Turbine à Combustion par un Groupe d'Ultime Secours (moteurs diesels) - Affaire PNPE4262

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EDF - CNPE de CHOOZ

Raison sociale

Electricité de France (EDF)

N° SIRET

5 5 2 0 8 1 3 1 7 3 4 1 3 2

Type de société (SA, SCI...)

Société Anonyme (SA)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Mme _____, Directrice du CNPE de Chooz

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Projet soumis à l'examen au cas par cas : 1a	Création d'un équipement nécessaire au fonctionnement de l'INB correspondant à la rubrique ICPE 2910 A - Installation de combustion : correspondant à l'unité mobile d'énergie (UME), durant la phase chantier, de puissance 26 MWth. Ajout de l'unité mobile d'énergie en moyen compensatoire durant la phase chantier, de puissance 26 MWth.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'affaire PNPE 4262 a pour objectif de remplacer à iso-fonctionnalité les Turbines à Combustion de Chooz par des diesels modulaires installés en extérieur.

Ces diesels modulaires constitueront donc les nouveaux Groupes de production 6,6 kV d'Ultime Secours LHT (GUS) anciennement dénommés TAC (Turbine à Combustion).

Le fonctionnement, les exigences et les interfaces des Groupes d'Ultime Secours sont identiques aux groupes TAC en place actuellement dans le cadre de l'iso-fonctionnalité de cette affaire.

La modification consiste à :

- Déconnecter et extraire la Turbine à Combustion ;
- Déconstruire le bâtiment Turbine à Combustion ;
- Reprendre le génie-civil de surface, avec modification des caniveaux existants ;
- Poser des diesels modulaires en container en installation outdoor en lieu et place de l'ancien bâtiment "Turbine à Combustion";
- Réutiliser les cuves (gazole non-routier, GNR) enterrées et l'aire de dépotage ;
- Connecter le nouveau système au tableau électrique 6,6kV secouru actuel.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de remplacer les Turbines à Combustion qui sont des équipements montrant une recrudescence d'avaries à caractère génériques :

- Fissuration des chambres de combustion et fissuration des ailettes des compresseurs suite à un choix de conception par MAN-Turbo différent de celui du constructeur d'origine Hispano Suiza.
- Obsolescence de nombreux sous-ensembles, composants auxiliaires ou cartes électroniques.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet consiste à :

- Déconnecter et extraire la Turbine à Combustion ;
- Déconstruire le bâtiment Turbine à Combustion (y compris tous les équipements à l'intérieur du bâtiment sauf le local éclissage qui n'est pas modifié, et le local pomperie dont la structure est conservée et le skid fioul remplacé) ;
- Reprendre le génie-civil de surface, avec modification des caniveaux existants ;
- Créer une extension de dalle en béton armé et réfection d'une dalle existante en béton armé ;
- Créer des caniveaux pour passage de câble et/ou alimentation fioul ;
- Raccorder les VRD, la MALT, les eaux de toiture et les eaux de cheminée vers le réseau de recueil des effluents hydrocarburés ;
- Poser des diesels modulaires en container en installation outdoor en lieu et place de l'ancien bâtiment "Turbine à Combustion" ;
- Réutiliser les cuves (gazole non-routier, GNR) enterrées et l'aire de dépotage ;
- Connecter le nouveau système au tableau électrique 6,6kV secouru actuel :

Les travaux sont prévus sur une durée de 7 mois, avec utilisation des unités mobiles d'énergie (UME) comme moyen compensatoire.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le Groupe d'Ultime Secours a les mêmes missions que la Turbine à Combustion qu'il vient remplacer :

- source interne d'ultime secours, qui permet de faire face à la situation de perte totale des alimentations électriques de puissance d'une tranche (sources électriques externes et sources internes de secours). [Mission de sûreté].
- source électrique alternative permettant d'effectuer de la maintenance Tranche en Marche d'un diesel de tranche ou d'un transformateur auxiliaire [Mission de Disponibilité].

Le Groupe d'Ultime Secours utilise le même combustible (gazole non-routier) que la Turbine à Combustion qu'il vient remplacer.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La présente modification notable est soumise à autorisation de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) au titre de l'article 26 du Décret 2007-1557 (codifié à l'article R. 593-56 du code de l'environnement).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du chantier (m ²)	2321
Longueur zone chantier (m)	55.8
Largeur zone chantier (m)	41.6
Puissance actuelle de la Turbine à Combustion THM 1304 (MWe)	7
Puissance du nouveau Groupe d'Ultime Secours (MWe)	7.2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " E Lat. : ° ' " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

L'emprise du CNPE est dans les zonages : UZ (zone urbaine à vocation d'activités), UZi et N (Sud-est : zone inondable et zone naturelle). PLU de CHOOZ, approuvé et révisé le 19/12/2013.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet est situé XX[intérieur/extérieur]XX du périmètre des INB n°XX, XX, XX.

Ces INB font l'objet des décrets suivants :

- Décret du 11 décembre 1963 autorisant la création par EDF du CNPE de CHOOZ tranche A (INB n° 163), modifié ;
- Décret du 9 octobre 1984 autorisant la création de la tranche B1 (INB n° 139) modifié ;
- Décret du 18 février 1986 autorisant la création de la tranche B2 (INB n° 144) modifié.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du CNPE (type II - ID: 210001126) est localisée en rive opposée de La Meuse par rapport au CNPE, au Sud, à ~150 m. Des ZNIEFF type I et II (11 au total) plus éloignées sont situées dans un rayon de 5 km aux alentours du CNPE de CHOOZ.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones couvertes par un arrêté de protection du biotope les plus proches du CNPE de CHOOZ sont : "Rochers Du Petit Chooz A Chooz" (ID: FR3800041) localisée à ~1,4 km au Nord-est du CNPE et "Roche A Wagne A Chooz" (ID: FR3800040) localisée à ~1,4 km au Nord du CNPE de CHOOZ.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le CNPE de CHOOZ se localise à l'intérieur du Parc Naturel Régional "Ardennes" (ID: FR8000048). La réserve naturelle nationale "Pointe de Givet" (ID: FR3600145) se localise à ~1,4 km au Nord et Nord-est du CNPE de CHOOZ.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AP n°2018-608 portant approbation du PPBE des Ardennes (08). Le territoire de la commune de Chooz n'est pas concerné par les objectifs et mesures prévues par ce plan (Source : DDT 08, 2018). AP n° 108/2009 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département des Ardennes (08).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des zones humides remarquables (ZHR) sont répertoriées à ~1,2 km, à ~1,3 km et à ~1,4 km aux alentours du CNPE de CHOOZ du Nord vers Est puis vers le Sud. (Source : DREAL du Grand-Est, 2022).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Chooz est couverte par un PPR-inondation "Meuse Aval de Les Ayvelles à Givet" approuvé (AP du 13 janvier 2022 / n° 2022-011). Seuls les abords du CNPE de CHOOZ sont concernés par les aléas de ce PPR-inondation.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Chooz n'est pas couverte par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site BASIAS ID: CHA0800072 est répertorié à l'intérieur du périmètre INB n° 139 dans la parcelle AA8.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les périmètres de protection rapproché les plus proches du CNPE de CHOOZ se localisent à ~1 km et 2 km au Nord du CNPE (en amont hydraulique 'estimé' par rapport au sens d'écoulement de La Meuse). (Source : ARS Grand-Est, 2022).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR2112013 (ZPS) : localisé en bordure immédiate et aux alentours du CNPE (tracé de La Meuse); FR2100302 (ZSC) : localisé à ~1,2 km au Sud-est ; FR2100246 (ZSC) : localisé à ~1,35 km au Nord-est du CNPE ; BE35039C0, BE35030C0 (ZPS et ZSC) situés dans un rayon de 5 km aux alentours du CNPE de CHOOZ.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site classé "Fortification du camp retranche du Mont d'Haur à Givet" (ID: SC014) se localise à ~4,2 km au Nord/Nord-est du CNPE de CHOOZ.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de remplacement de la Turbine à Combustion par un Groupe d'Ultime Secours n'est pas susceptible d'engendrer des impacts sur la biodiversité existante répertoriés aux abords du CNPE. Il n'entraîne pas de nouveaux impacts par rapport à la Turbine à Combustion existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de remplacement de la Turbine à Combustion par un Groupe d'Ultime Secours n'est pas susceptible d'engendrer des impacts sur les sites N2000 répertoriés aux abords du CNPE. Il n'entraîne pas de nouveaux impacts par rapport à la Turbine à Combustion existante.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'utilisation des Unités Mobiles d'Énergie en phase travaux, et du Groupe d'Ultime Secours en phase exploitation induisent des risques conventionnels potentiels. Ces risques sont évalués et restent moins pénalisants que ceux induits par la Turbine à Combustion actuelle.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Groupe d'Ultime Secours étant valorisé en situation de perte totale des alimentations électriques internes et externes, qui ne se cumule pas avec une agression, le seul risque naturel pris en compte à la conception est la foudre.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'approvisionnement en gazole non-routier pour alimenter le Groupe d'Ultime Secours est inférieur ou égal à l'approvisionnement actuel pour la Turbine à Combustion.	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications envisagées n'ont pas d'impact sur le niveau sonore global généré par le CNPE.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications envisagées n'ont pas d'impact sur le niveau sonore global généré par le CNPE.	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications envisagées ne génèrent pas de nuisances olfactives.	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications envisagées ne génèrent pas de nuisances olfactives.	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les vibrations des moteurs du Groupe d'Ultime Secours ne sont pas de nature à générer des effets sur la population et sur l'environnement.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications demandées ne sont pas de nature à générer des émissions lumineuses.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications demandées ne sont pas de nature à générer des émissions lumineuses.	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le fonctionnement des Unités Mobiles d'Énergie pendant la phase travaux est évalué à 20h, sur une durée de 7 mois. En phase exploitation, le Groupe d'Ultime Secours est utilisé : - en cas de perte d'alimentation électrique externe et d'indisponibilité des installations de secours principaux (probabilité d'occurrence faible – scénario accidentel du domaine complémentaire), - en fonctionnement normal, uniquement pendant les essais périodiques (10h) - 50h de fonctionnement/an (identique à la TAC).
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bâtiment de la Turbine à Combustion est déconstruit. Il y a donc des déchets de type gravats qui sont générés. Ces déchets sont inertes et pourront être gérés via les filières de traitement et de valorisation déjà mises en œuvre par le CNPE.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Seules les UME (Unités Mobiles Electrogènes) correspondent à une rubrique 1a (cas par cas) de la nomenclature annexée à l'article R122-2 du Code de l'Environnement, et uniquement pendant la phase travaux.

L'ensemble des modifications sera sans incidences négatives notables sur l'environnement et la santé humaine, du fait que :

- l'ensemble des rejets générés permettent de respecter les valeurs de référence relatives à la qualité de l'eau et de l'air,

- aucun risque sanitaire n'est mis en évidence pour les populations avoisinantes.

Au vu de ces éléments, le projet ne nécessite pas une Évaluation Environnementale : les enjeux sont faibles et l'incidence environnemental est maîtrisée.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

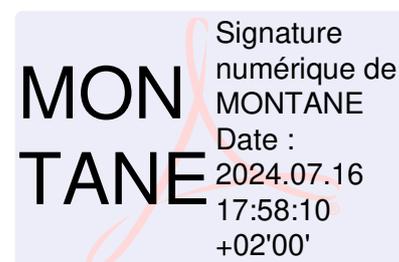
Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)

**Annexe 1 - Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle
d'une évaluation environnementale – Chooz**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

CNPE de CHOOZ - EDF - (Représentant de la personne morale : Solène GOURION)

Code postal

8 6 0 0

Localité

Chooz

Pays

FRANCE

Tél

324363000

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

GOURION

Prénom

Solène

Qualité

Directrice d'unité

Tél

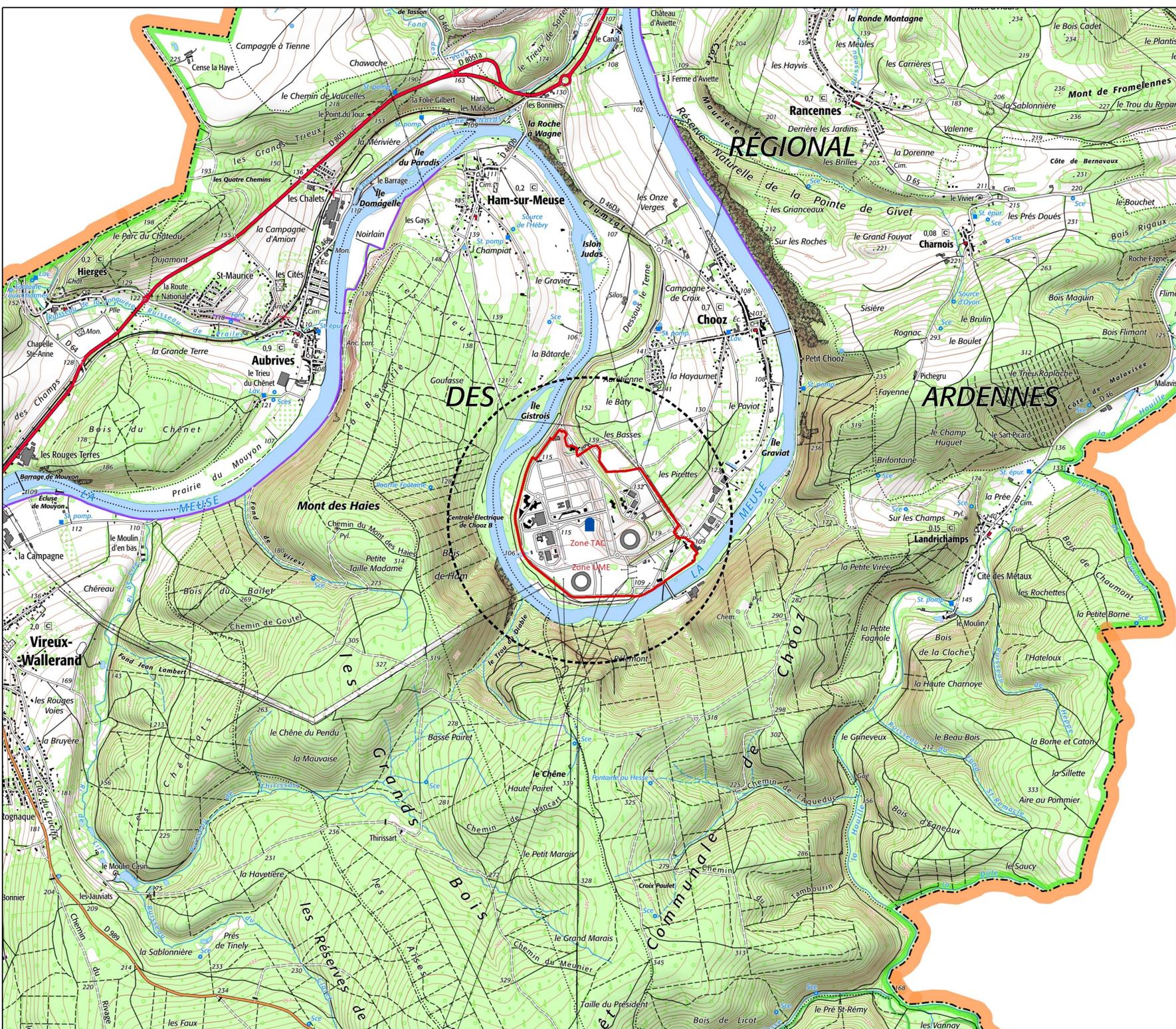
Fax

Courriel

solene.gourion-notelet@edf.fr

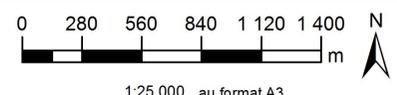
En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Annexe 3 - Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale – Plan de situation à l'échelle 1/25 000 - Chooz



Légende

-  CNPE de Chooz
-  Limites de site
-  Rayon de 1 km



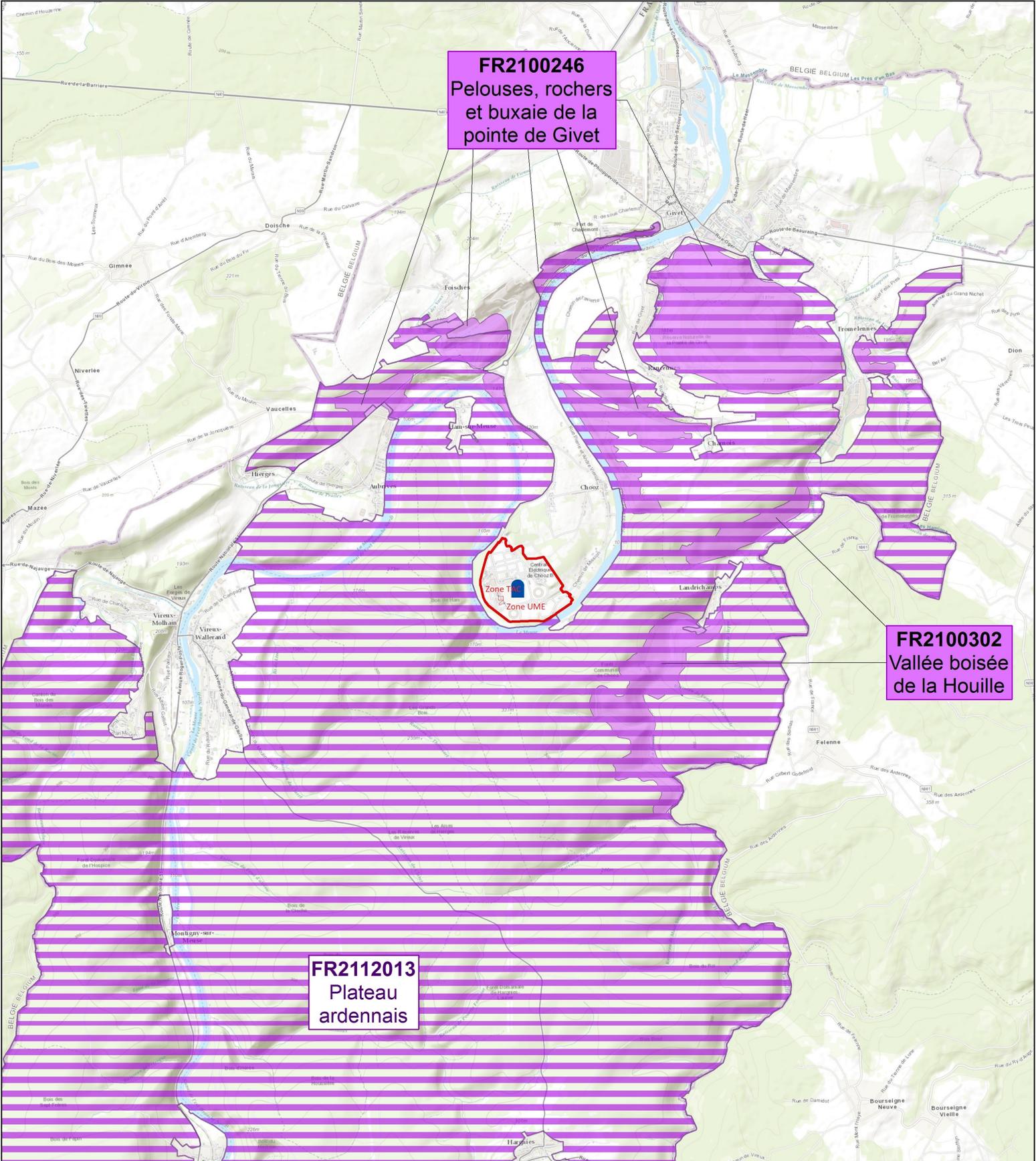
1:25 000 au format A3



**Plan de localisation du
CNPE de Chooz
au 1/ 25 000**

Source :
- Scan 25 IGN, 2022

Annexe 3.1 - Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale – Plan de situation à l'échelle 1/50 000 - Chooz



FR2100246
Pelouses, rochers
et buxaié de la
pointe de Givet

FR2100302
Vallée boisée
de la Houille

FR2112013
Plateau
ardennais

Légende

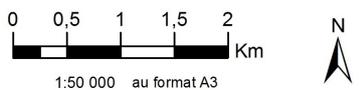
 CNPE de Chooz

 Limites de site

Sites Natura 2000

 Zones de protection spéciale (ZPS)

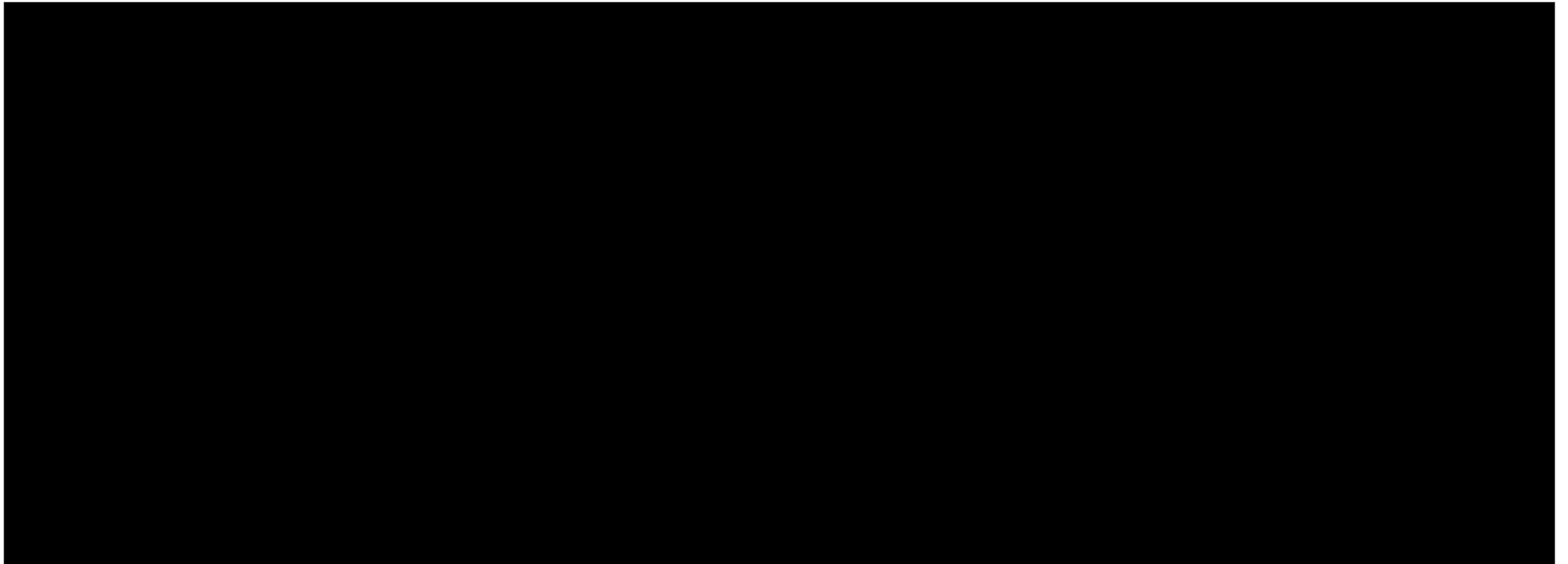
 Sites classés au titre de la Directive Habitats : périmètres transmis à la CE (ZSC/pSIC/SIC)



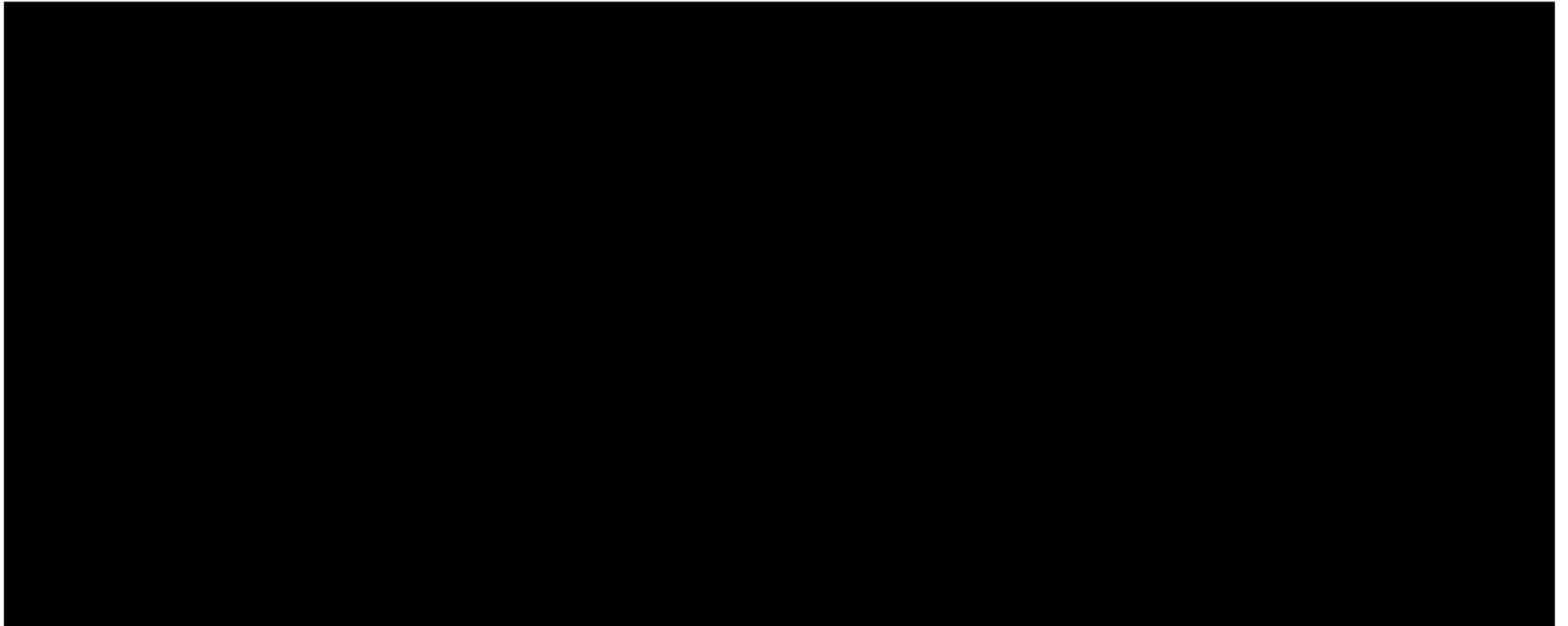
**Sites Natura 2000 situés autour
du CNPE de Chooz
au 1/ 50 000**

Sources :
- INPN/MNH
- ESRI World Topo Map, 2022

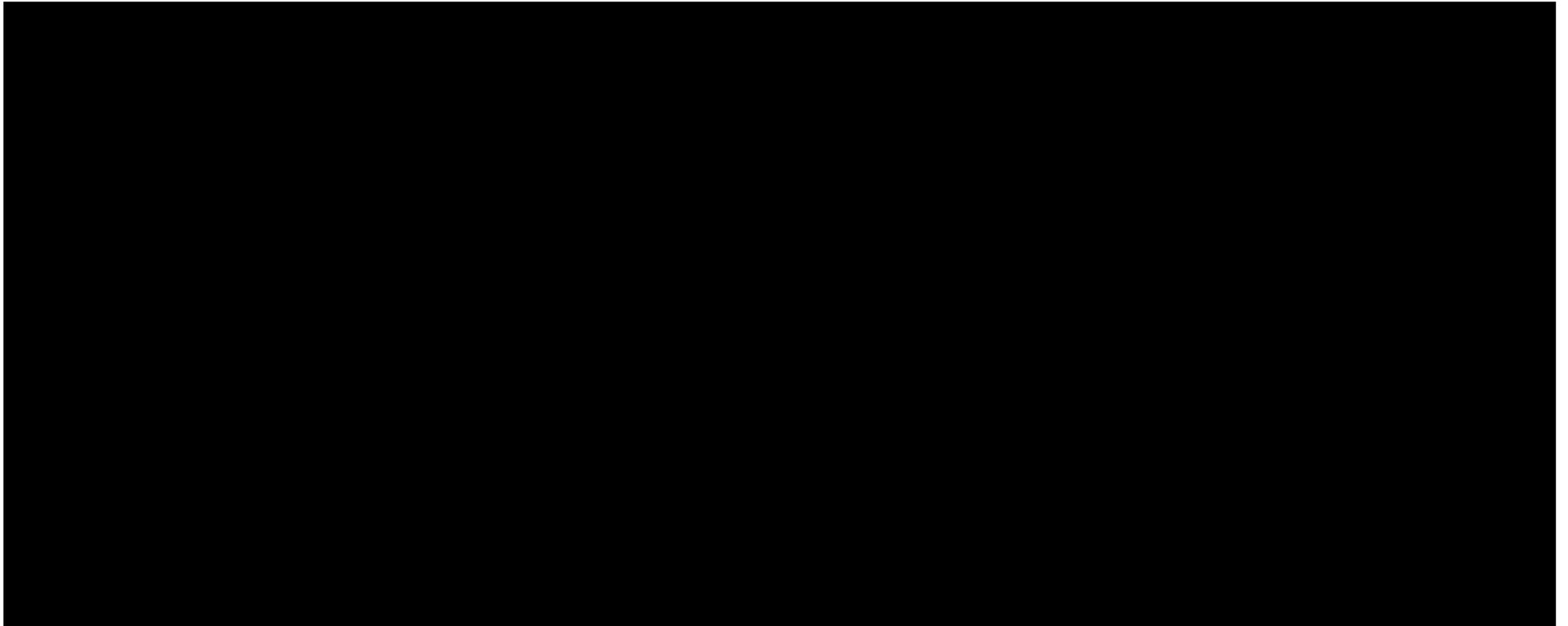
**Annexe 4 - Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle
d'une évaluation environnementale – Photographies de la zone d'implantation -
Chooz**



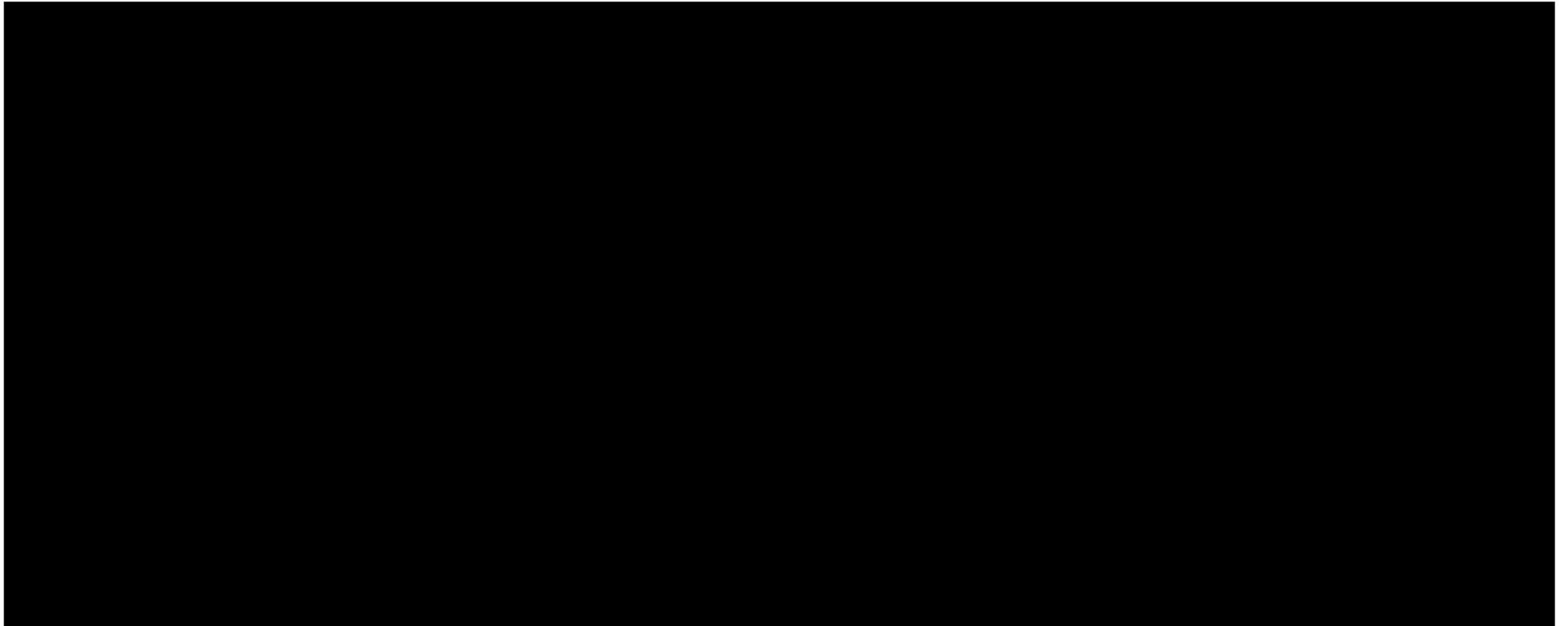
Annexe 5 - Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale – Plan du projet UME phase travaux - Chooz



**Annexe 5.1 - Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle
d'une évaluation environnementale - Plan du projet GUS – Chooz**



Annexe 6 - Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale - Photographie aérienne zone travaux Chooz



**Annexe 7 - Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle
d'une évaluation environnementale – Zones Natura 2000 - Chooz**

Cartographie des espaces naturels ou protégés

Filtres

Zone Natura 2000

Zone travaux TAC



Fonds de carte

- Raster
- Limites administratives

Carte en cours

- Plateau ardennais
- Vallée boisée de la Houille
- Pelouses, rochers et buxale de la pointe de Givet